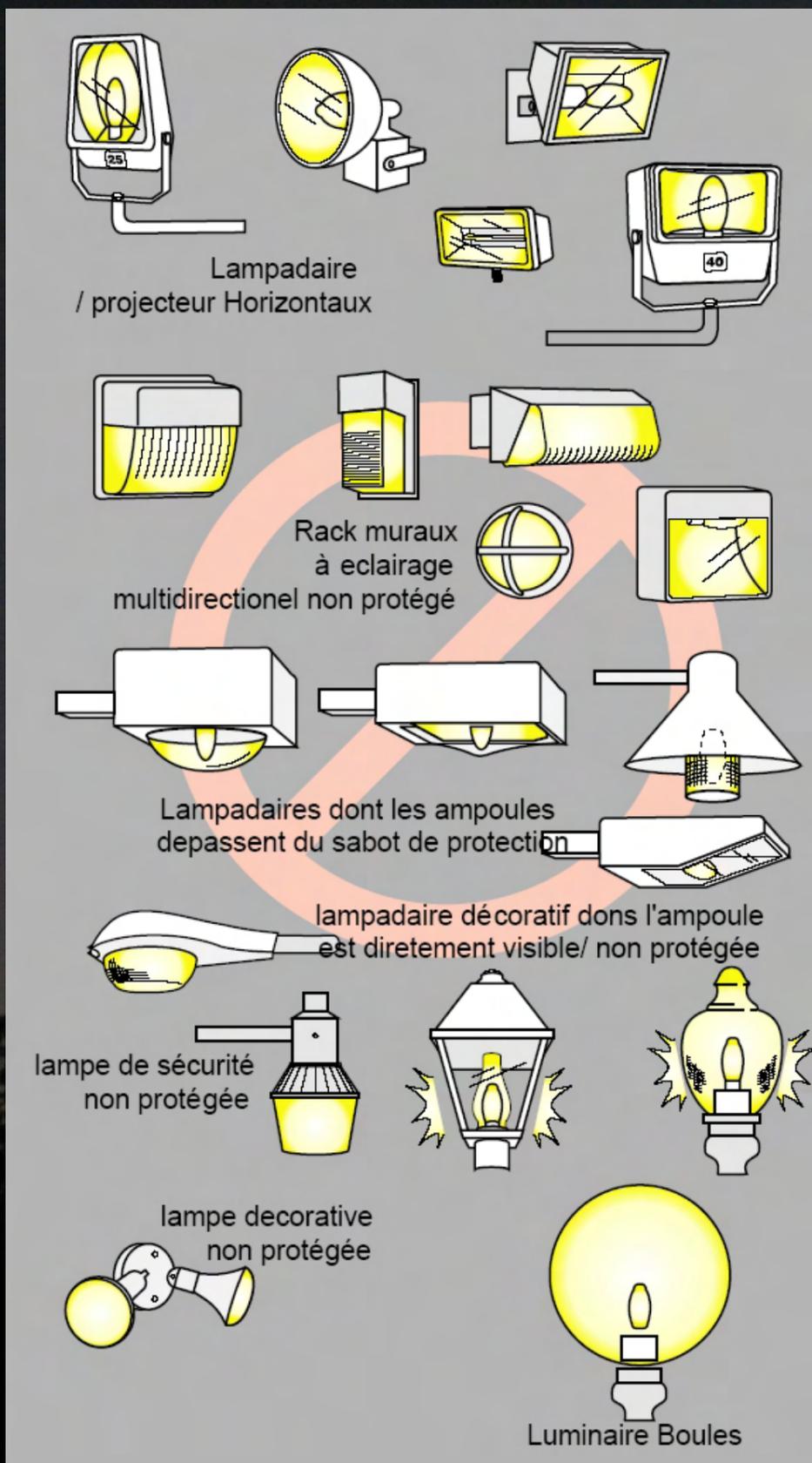


Non recommandé :

Les installations qui produisent une lumière éblouissante ou qui éclairent les zones non fréquentées la nuit.

Projecteurs horizontaux.

Lampadaires avec ampoules à vue.

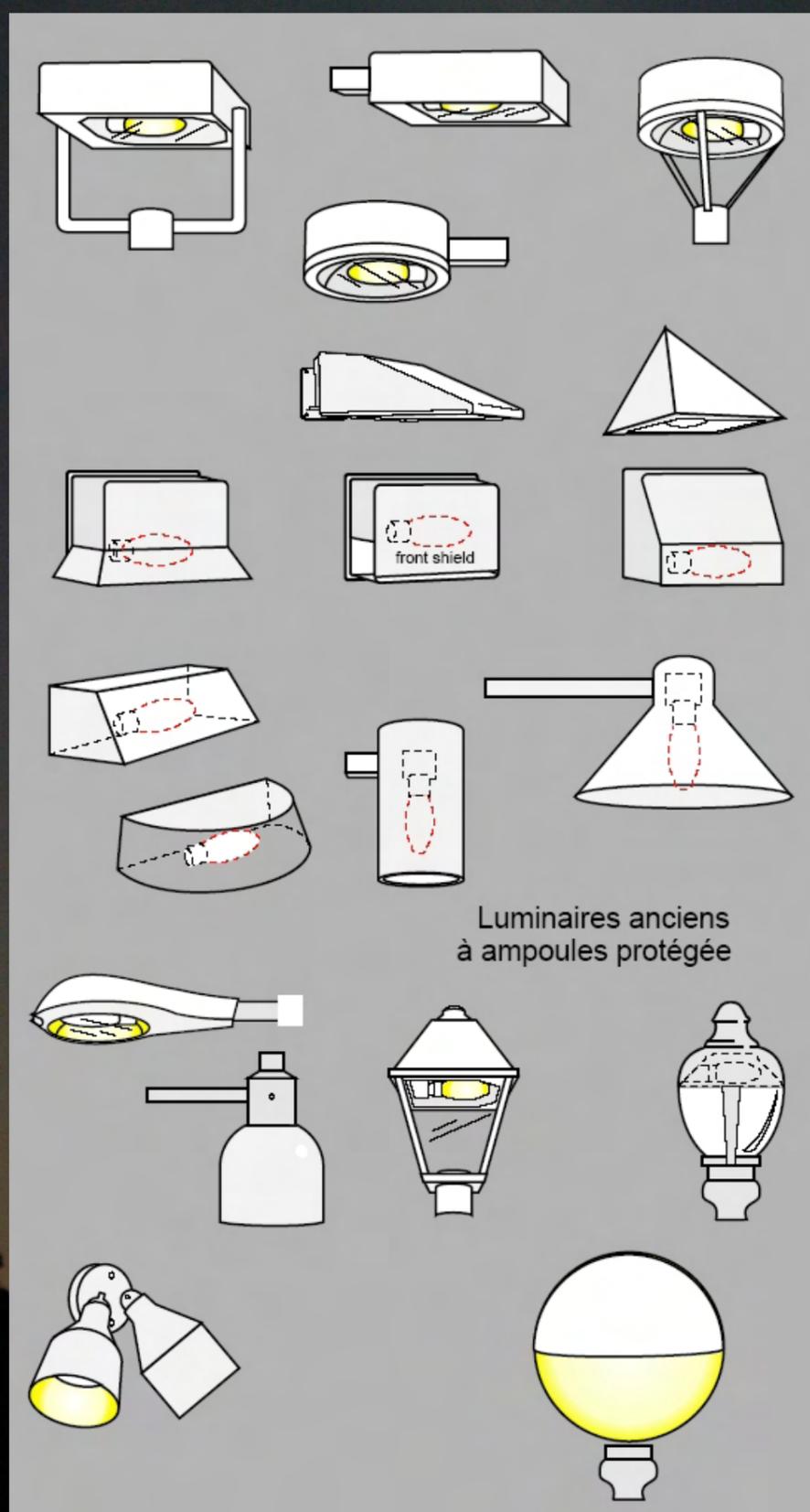


Recommandé :

Les installations qui privilégient la lumière canalisée plutôt qu'un éclairage en halo.

Projecteurs dirigés vers le sol.

Lampadaires avec ampoules parfaitement protégées.



WWW.ASCEN.BE